

NOTE – Réunion 12 avril 2018

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) projette l'élaboration d'une étude sur les ouvrages hydrauliques de l'Yèvre dit « médian », c'est-à-dire de Bourges à Savigny-en-Septaine. L'objet de l'étude consiste à la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème du territoire, l'état des ouvrages et la régularisation de 6 ouvrages au titre de la continuité sédimentaire et piscicole.

Cette présente note récapitule les échanges et éléments qui compléteront la prestation projetée.

- * S'assurer du caractère réglementaire associé à la grille d'analyse et de qualification du patrimoine lié à l'eau et demander à développer le volet « patrimonial » dans le cadre du cahier des charges (Association des Amis des Moulins du Cher)
- * Mettre en avant la recherche lié à la propriété des ouvrages (Association des Amis des Moulins du Cher)
- * Intégrer au cahier des charges les influences « positives » en plus des influences « négatives » des ouvrages hydrauliques (Association des Amis des Moulins du Cher)
- * Développer la future composition du Comité de Pilotage ou il pourrait être inclut un « représentant » des propriétaires. (Association des Amis des Moulins du Cher)
- * Réaliser un lien avec les problématiques d'accumulation sédimentaire dans les marais (Association des Marais de Bourges)
- * Etudier les influences avec les affluents de l'Yèvre (Langis, Moulon) Association des Marais de Bourges)
- * Faire un point sur la situation du « plan d'eau de la Voiselle » lié au Barrage St-Ambroix qui a déjà fait l'objet d'un diagnostic il y a quelques années. (Agglomération de Bourges)
- * Réaliser une analyse critique de la pérennité des usages (notamment agricoles) avec l'évolution constatée du secteur en amont de Bourges qui devient « incultivable » (Propriétaire/usager riverain)